

## **Pas de scoop, quelques pistes, une affirmation claire**

*Audience (très) écourtée d'une trentaine de minutes, en raison du retard du Ministre, et de la cérémonie de passation de pouvoir à Bercy.*

En ouverture de cette audience réunissant les fédérations des finances et leur syndicat CCRF, Bruno Le Maire a tenu à souligner l'importance de la DGCCRF, administration de la protection des consommateurs et de la recherche de la fraude, gardienne de l'ordre public économique auquel il a affirmé être particulièrement attaché.

SOLIDAIRES CCRF & SCL a entamé cette audience avec une liste de points que nous souhaitons voir aborder :

- contenu de la lettre de mission interministérielle dont SOLIDAIRES a demandé communication ;
- sur l'organisation de la CCRF, SOLIDAIRES a demandé à connaître le projet du ministre, le projet de la DGAL étant inacceptable pour nous ;
- opposition des personnels aux suppressions d'effectifs ;
- rejet de tout transfert d'emplois vers la DGAL ce transfert signant la mort de la DGCCRF ;
- insistance sur l'aspect économique des fraudes, spécificité par rapport au ministère de l'Agriculture ;
- SOLIDAIRES a souligné l'importance des suites répressives (pénales civiles et administratives) mises en œuvre par les agents CCRF, là aussi spécificité par rapport à l'agriculture ;
- impact de la création des SG communs avec communication des missions et des effectifs concernés ;
- sur l'audition libre, importance d'avoir une formation et un cadrage national de la Justice ;
- conséquences du Brexit sur la CCRF ;
- avenir des DIRECCTE ;
- pour le SCL, conséquences des réformes de la CCRF sur les labos, et importance d'avoir une informatique à la hauteur des besoins.

Bruno Le Maire a indiqué que la lettre de mission devrait être signée pour la fin de semaine, et qu'elle sera communiquée aux organisations syndicales. Il a répété plusieurs fois son opposition à un transfert pur et simple de tout ou partie de la DGCCRF à la DGAL, seule certitude qu'il a très clairement exprimée sur l'organisation de la DGCCRF.

Toutefois, il a indiqué qu'il y avait 3 hypothèses envisagées :

- le statut quo, auquel le ministre est défavorable ;
- une nouvelle coordination et répartition des compétences ;
- la création d'une police du contrôle sanitaire, possiblement par le maintien des effectifs concernés à la CCRF mais avec un détachement dans la nouvelle structure.

Si le Ministre n'a pas caché son intérêt pour la dernière formule, il n'a pas été en mesure d'en préciser les modalités. Il a indiqué qu'un transfert d'effectifs vers la DGAL était inenvisageable puisque les agents CCRF n'avaient pas les compétences de la DGAL.

*SOLIDAIRES CCRF & SCL prend acte qu'effectivement, les agents CCRF n'ont jamais été formés à l'examen d'un PMS ou d'une analyse HACCP.*

*SOLIDAIRES prend acte que les structures départementales existantes sont bien souvent construites sur un modèle avec deux services fraudes (consommation et alimentaire) un service*

**SOLIDAIRES Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Service Commun des Laboratoires**

**93 bis, rue de Montreuil 75011 Paris - Tél. 01 43 56 13 30**

**SOLIDAIRES@dgccrf.finances.gouv.fr - Site Internet : [www.solidaires-ccrf-scl.org](http://www.solidaires-ccrf-scl.org)**

*environnement et un service SSA (sécurité sanitaire des aliments). La distinction entre les compétences de chaque administration existe donc déjà...*

*SOLIDAIRES en conclut que la police du contrôle sanitaire a vocation à se faire sans la DGCCRF... d'autant plus que les premières remontées de nos réunions régionales indiquent une volonté très ferme de ne pas laisser cette mise à mort se passer sans rien faire !*

Par ailleurs le Ministre n'a pas répondu à la demande de précision de SOLIDAIRES pour savoir s'il était envisagé de créer un service avec des OPJ, comme cela existe déjà en Douanes et depuis tout récemment à la DGFIP. Bruno Le Maire a simplement indiqué qu'il trancherait en fonction du rapport de la mission interministérielle.

Il a également indiqué qu'il souhaitait une valorisation de nos actions auprès du grand public, d'autant plus que nous sommes l'administration du quotidien de nos concitoyens. Il a souhaité enfin une accélération de la transformation de la CCRF « pour ne pas laisser les agents dans l'incertitude », notamment par la mise en œuvre de l'interdépartementalisation. Sans qu'on ne soit pleinement rassuré sur les éventuelles certitudes à venir...

*Actualités se télescopant, SOLIDAIRES constate que l'impossibilité supposée de sortie des DDI n'est pas soulevée lorsqu'il s'agit de mettre fin aux DIRECCTE... Comme quoi les structures peuvent évoluer. D'autant plus qu'en ce lundi 1<sup>er</sup> avril, le président de l'Assemblée Nationale annonce qu'il travaille à modifier les services déconcentrés de l'État, visant à retrouver une unité de commandement des services de l'État au niveau du département en redonnant aux préfets une vraie dimension de responsables territoriaux...*

Le ton du Ministre a changé sur les suppressions d'emploi, point soulevé en premier lieu par SOLIDAIRES et partagé par les autres organisations syndicales invitées à s'exprimer (les représentants de la liste commune UNSA-CGC ayant gardé le silence tout au long de l'audience !!!). Bruno Le Maire a reconnu le « gros effort » de la DGCCRF, et a, en conclusion de la réunion, précisé que, si les chiffres des suppressions d'emplois n'étaient pas à ce stade remis en cause, il estimait que « ça se regarde ». Pas de quoi crier au triomphe, alors que le Ministre de l'Agriculture a obtenu une hausse de 12 % de son budget, mais pas non plus de fin de non-recevoir comme cela était le cas jusqu'à présent, tant au Ministère qu'à la DG.

Concernant les secrétariats généraux communs dans les DDI, une mission est actuellement en cours. Il s'agit de déterminer les effectifs concernés par le transfert. Les missions qui semblent mutualisables concernent les achats, le parc automobile et l'entretien, celles qui demeureront « maison » le contentieux et le courrier, alors que des incertitudes demeurent sur les missions RH.

*SOLIDAIRES revendique que ces missions demeurent de la compétence de la CCRF, de même que le contentieux.*

Bercy devra aussi s'inquiéter de l'avenir de la formation, au sujet duquel SOLIDAIRES a demandé un effort notamment dans le domaine de l'audition libre, de même qu'un cadrage national à la Justice afin d'homogénéiser les positions très variables sur le territoire.

Sur Egalim, SOLIDAIRES a, de nouveau, fait part de son mécontentement sur la mise en œuvre d'un texte avant d'avoir les habilitations, et a souligné le caractère chronophage des remontées statistiques bimensuelles (et de leur utilité). Le Ministre a déclaré préférer la culture du résultat à la culture du chiffre, et a demandé à la Directrice Générale d'assouplir le rythme de remonté statistique.

Enfin, concernant le SCL, SOLIDAIRES a insisté sur les aspects missions (dont les impacts des réformes CCRF sur celles-ci), les effectifs et un besoin d'avoir une informatique qui soient à la hauteur des ambitions affichées par la DGCCRF.

En conclusion, si nous n'avons pas eu de réponse à toutes nos questions, et pas de réponse fermes aux interrogations sur les structures et les effectifs de la DGCCRF, le discours du Ministre a traduit une inflexion, entre opposition à un transfert de l'alimentaire à l'agriculture et ouverture

(potentielle) d'une réflexion sur les effectifs.

Bruno Le Maire a (enfin) marqué son territoire par rapport à son homologue de l'Agriculture, rejetant toute préemption par un ministère des réformes prises par le gouvernement pour défendre l'intérêt public (sur le fait que les réformes actuellement menées défendent l'intérêt public, on peut avoir des doutes, mais ceci est une autre histoire).

**Pour SOLIDAIRES CCRF & SCL, il est donc plus que jamais urgent de se mobiliser toutes et tous pour faire pencher la balance vers un renforcement des moyens de la DGCCRF et du SCL, afin de permettre à nos administrations d'assurer efficacement l'ordre public économique et la défense des consommateurs !**